

*Développement social*

Et malgré cela, le gouvernement cherche par tous les moyens à se retirer du logement assisté, c'est-à-dire à abandonner la presque totalité du logement au secteur privé, sachant parfaitement que ce dernier n'a jamais voulu ou pu réaliser de logements pour les personnes à bas revenus, qui n'ont pas les moyens de s'acheter une maison. Ce n'est pas le moment d'entrer dans les détails de la chose, mais nous savons tous maintenant à quel point le programme d'aide pour l'accession à la propriété a été désastreux pour la population, qu'il a attirée dans des programmes qui se sont trouvés au-dessus de ses moyens, une fois passé la période initiale de subvention. Ce qui fait que des milliers d'habitants de la province d'Ontario abandonnent leur maison aux prêteurs hypothécaires.

Passons maintenant à une autre catégorie de personnes qui ont été traitées de façon indigne, je veux parler des autochtones. Et je tiens à consigner certains chiffres, car le ministre nous disait hier, parlant au nom du gouvernement, qu'il n'y avait pas de possibilité d'affecter de nouveaux crédits aux désavantagés. C'est là un désastre pour une fraction de notre population qui vit dans la misère et la pauvreté depuis le jour où le blanc a mis le pied sur le continent.

En 1976, le taux de la mortalité infantile pour l'ensemble des Canadiens se situait à 16 sur 1,000 alors que pour les autochtones il était supérieur à 32 sur 1,000. L'espérance de vie moyenne de la population en général était de 67 ans alors que chez les autochtones, elle était de 43 ans. En 1971, 96 p. 100 des logements au Canada pouvaient s'alimenter à un réseau d'eau potable. Six ans plus tard, en 1977, seulement 50 p. 100 des logements des autochtones avait la même possibilité. En 1971, 90 p. 100 des logements au Canada étaient raccordés à des réseaux d'égout alors que six ans plus tard en 1977, seulement 45 p. 100 des logements des autochtones bénéficiaient du même service. En 1971, 94 p. 100 des logements canadiens disposaient d'installations sanitaires intérieures alors que six ans plus tard, soit en 1977, seulement 45 p. 100 des logements des autochtones avaient les mêmes équipements. En 1975, 12,2 p. 100 des Canadiens fréquentaient l'université alors que moins de la moitié de ce pourcentage, soit 5,3 p. 100 des autochtones fréquentaient l'université ou le collège. Que pense le gouvernement de cela?

Que pense-t-il des logements dont disposent les autochtones? Eh bien, dans une note de service du cabinet concernant la construction domiciliaire pour les autochtones, il est dit ceci:

La Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration avise maintenant le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'à partir du mois d'avril 1980, aucune aide financière ne sera accordée pour la construction domiciliaire.

Madame le Président, cette aide financière était très importante non seulement parce qu'elle créait des emplois pour des milliers d'autochtones, mais aussi parce qu'elle leur permettait d'améliorer leurs maisons. Pourtant, le ministre qui consacre une grande partie de cette aide aux programmes de création d'emploi a décrété qu'aucun crédit ne serait affecté à l'emploi dans les réserves des autochtones pour améliorer leurs logements. Quiconque visite une collectivité autochtone dans une réserve ou toute autre localité du Nord peut se rendre compte des résultats de cette décision. Dans la circonscription de Nunatsiak, représentée par mon honorable ami, seulement environ 1 p. 100 de la population possède sa propre maison. Les frais d'entretien et en particulier le coût des services dissuadent les autochtones de posséder leur maison.

Quand on visite ces localités, on est immédiatement saisi par la différence qui existe entre la façon de vivre des indigènes et celle des bureaucrates du gouvernement dont 99 p. 100 sont des blancs. Quand on visite ces localités, on peut voir un groupe de maisons où il n'y a ni eau courante, ni installations sanitaires, ni appareil de chauffage central; ce sont, bien sûr, les autochtones qui les habitent. On peut voir aussi un autre groupe de maisons où logent les employés du gouvernement et quelques représentants du secteur privé. C'est là, bien sûr, que l'on trouve l'équipement sanitaire intérieur, l'eau courante, le chauffage central, toutes ces commodités qui sont inexistantes dans les maisons des autochtones. Voilà le milieu dans lequel vivent actuellement nos autochtones, et pourtant on se rend compte en étudiant le projet de résolution présenté par le ministre et en songeant à ses répercussions qu'il a voulu dire ce qui suit: nous n'avons pas l'intention de faire pour les autochtones plus que nous n'avons fait jusqu'ici.

Le ministre sera également comptable du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous avons beaucoup entendu parler depuis un an de la dévalorisation du programme dont tous les Canadiens étaient fiers, je veux parler du régime d'assurance-maladie. Les Canadiens croyaient que grâce à ce programme il avait été résolu une fois pour toutes que personne dans une province ou dans un territoire n'aurait à s'inquiéter de la possibilité d'être privé des meilleurs soins médicaux disponibles faute de moyens. Toutefois, depuis quelques années, nous avons constaté un changement prononcé. Pourquoi? C'est que depuis le milieu des années 70, le gouvernement libéral de l'époque, avec l'appui des conservateurs, a décidé de réduire la quote-part fédérale des coûts des soins médicaux. Au début de 1977, il a substitué au programme de partage du coût des soins médicaux une formule globale de financement. En vertu de cet arrangement, au lieu d'obtenir 50 p. 100 du coût des programmes provinciaux, les provinces ont été autorisées à toucher une certaine somme en plus d'obtenir le droit de prélever des impôts.

• (1620)

Le Nouveau parti démocratique s'est alors opposé à la formule globale de financement pour trois grandes raisons. Elle rendait le gouvernement fédéral incapable d'assurer des normes uniformes de soins d'un bout à l'autre du pays, ne permettait pas d'apporter la même aide financière à toutes les provinces et liait les augmentations futures du financement à une norme arbitraire qui n'a rien à voir avec les réalités du régime d'assurance-maladie. Comme le premier ministre actuel (M. Trudeau) l'a alors admis, il jouait notre régime d'assurance-maladie. Il a joué, et la population canadienne a perdu.

Depuis qu'on a adopté le financement global on a constaté une détérioration marquée de l'universalité des régimes provinciaux et de l'accès raisonnable aux soins qu'on avait garantis aux Canadiens. En Ontario, 20 p. 100 des médecins se sont désistés du régime provincial. En Alberta et dans l'Île-du-Prince-Édouard, 42 p. 100 des médecins exigent des honoraires qui dépassent les montants prévus dans les barèmes de la province. Bien entendu, c'est le patient qui paye la différence. Au cours des cinq dernières années, les primes ont augmenté de 82 p. 100 en Ontario, de 50 p. 100 en Colombie-Britannique et de 33 p. 100 en Alberta. Le nombre des hôpitaux qui